

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 mars 2019

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Denis AUGEZ - Emmanuel DARMEDRU- Pascal KERAUDREN - Estelle VOURLAT - Chantal ARMENI - Evelyne ROTH - Philippe PACCARD - Michel CARRE - Gilles BERGER - Frédéric MOREL TOURAINE -

Absents excusés : Henri BOUILLOUX - Marylène WILLAUMEZ - Valérie GOUTTE-TOQUET.

Gilles BERGER est désigné secrétaire de séance.

Vote du Compte de Gestion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du compte administratif (Budget Principal)

Le compte administratif de l'année 2018 laisse apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	Euros	INVESTISSEMENT	Euros
Résultat antérieur 2017	34 255.84	Résultat antérieur 2017	-616 185.26
Affectation en investissement	34 255.84		
Recettes 2018	407 051.60	Recettes	1 014 513.33
Dépenses	372 988.96	Dépenses	422 947.08
Résultat Exercice 2018	34 062.64	Résultat Exercice 2018	591 566.33
Résultat de Clôture	34 062.64	Résultat de clôture	-24 619.01

Affectation des résultats-Budget Principal

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents.

En vue de l'élaboration du budget primitif 2019

D'affecter au compte 1068 en recette d'investissement la somme de : 34 062.64€

D'inscrire en déficit d'investissement au 001 la somme de : 24 619.01€

Vote des taux D'imposition

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur les taux d'imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation et présente les taux moyens communaux de 2018 au niveau départemental, et donne connaissance du produit fiscal attendu par la Commune pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Décide d'augmenter les trois taxes locales pour l'année 2019 et de les fixer de manière suivante:

Taxe d'habitation : 11,5 %

Taxe foncière bâtie : 12,5%

Taxe foncière non bâtie : 41%

Vote du Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Principal 2019, tel qu'il a été décidé lors de la commission des finances du 19 février 2019.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
11 : charges à caractère général	72 850	70 : produits des services	8 300
12 : charges de personnel	103 000	73 : impôts et taxes	238 000
65 : autres charges	187 650	74 : dotations, subventions	136 500
66 : charges financières	10 000	75 : autres produits	18 500
6811/042 : dotations aux amortissements	22 793		
67 : charges exceptionnelles	3 857		
022 : dépenses imprévues	1 150		
Total	401 300 €	Total	401 300 €

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
001 :Déficit d'investissement 001	24 619.01	13 : subventions d'investissements	107 750
20 : Immobilisations Incorporelles	8 000	10 : dotations, et fonds divers	136 062.64
204 : Subventions d'équipement versées	43 000	024 : produits des cessions	580 000
Dépenses d'équipement 21 ou 23	310 500	040 : dotations aux amortissements	26 650
Restes à réaliser	29 000		
27 638 : EPFL	8 500		
1641 :emprunts	410 000		
020 : dépenses imprévues	16 843.63		
Total	850 462.64€		850 462.64€

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le budget 2019 ci-dessus

Garant d'Affouage de Rignat

Suite à la démission d'Alain Morel, en tant que garant d'affouage de Rignat. Le Conseil municipal décide À l'unanimité des présents de désigner Mr Pascal Theveneau comme garant d'affouage de Rignat, en complément de Gilles Berger et d'Henri Bouilloux.

Révision du PLU

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions concernant l'enquête publique relative à la révision du PLU.

Des réunions de travail auront lieues préalablement à l'approbation du PLU, lors d'un prochain conseil municipal.

Prochain conseil le 02 avril 2019

**Le Maire,
Jean-Luc LUEZ.**